SYNTHÈSE DES CONFLITS (11 FÉVRIER 2026)
OBJET : Rapport de documentation technique et factuelle (Données OSINT).
DATE : 11 Février 2026
COORDONNÉES DE RÉFÉRENCE : Incluses par incident.
I. ZONE EUROPE (UKRAINE)
Bohodukhiv (50.1635, 35.5270) : Frappe de drone contre des civils. Bilan : 4 morts, dont 3 enfants.
Kharkiv (49.5271, 37.0541) : Attaque ciblée contre une ambulance. Bilan : 1 mort, 3 blessés (Violation du droit humanitaire international).
Kyiv (50.4511, 30.5607) : Explosion d'un transformateur électrique en centre-ville et d'un véhicule civil dans le quartier Holosiyivskiy.
Secteur Sud-Est : Bombardements lourds par MLRS Smerch à Druzhkivka et frappes aériennes sur Zaporijia.
II. ZONE PROCHE-ORIENT
Gaza Est (31.4857, 34.4487) : Démolition de bâtiments résidentiels par l'armée israélienne dans le quartier de Zeitoun.
Cisjordanie : Incursions et tirs à Dura (31.5076, 35.0278) et Kafr Qasim (32.2013, 34.9719). Civils palestiniens blessés par balles réelles.
Syrie (33.2006, 35.8613) : Incursion temporaire des forces israéliennes à Ufania (Quneitra) avec usage de fusées éclairantes.

AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT (SOUDAN / NIGER / YÉMEN)
III. SUD-SAHARA ET SAHEL
Niger (Télemsès : 15.6130, 4.7871) : L'EI au Sahel revendique une attaque contre l'armée nationale. Bilan : 5 morts.
Soudan (Kurmuk : 10.5479, 34.2806) : Progression des Forces de soutien rapide (FSR) vers la ville de Kurmuk (État du Nil Bleu). Menace d'escalade majeure sur les populations civiles.
IV. PÉNINSULE ARABIQUE
Yémen (Ataq : 14.5267, 46.8518) : Répression de manifestants civils par les forces gouvernementales.
Bilan : 7 morts et 22 blessés par tirs directs.

ANALYSE JURIDIQUE ET ARCHIVAGE PUBLIC

CADRE LÉGAL :

Les données recueillies le 11 février 2026 documentent des violations manifestes du Droit International Humanitaire (DIH) :

Atteinte au personnel médical : Le ciblage d'une ambulance est un crime de guerre défini par les Conventions de Genève.

Atteinte aux populations vulnérables : La mort de 3 enfants à Bohodukhiv souligne l'absence de distinction entre objectifs militaires et civils.

Destruction de biens essentiels : Le ciblage du réseau électrique à Kyiv constitue une attaque contre des infrastructures indispensables à la survie de la population civile.